POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

Affaire suivie par :
BRH1/BRH2/BRH4

N° 7036/MEE/DGEE/SG/DRHE

Pirae, le 16 février 2024

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs(trices) de l'Education nationale
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Madame la directrice du GREPFOC
Madame la directrice du C.I.O
Monsieur le directeur de l'U.S.S.P
Mesdames et Messieurs les Chefs de départements et de bureaux de la Direction générale de l'éducation et des enseignements

Objet : Campagne relative aux demandes d'exercice à temps partiel, de disponibilité, de congé parental et de réintégration pour l'année scolaire 2024-2025

Réf. : Code de la fonction publique articles L511-1
Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié
Décret n° 2019-234 du 27 mars 2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique
Décret n° 2020-69 du 31 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique
Arrêté du 14 juin 2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire d'État en disponibilité exerçant une activité professionnelle de conserver ses droits à l'avancement

P.J. : Annexe 1 : note explicative + imprimé de demande d'exercice à temps partiel ou de reprise à temps complet
Annexe 2 : note explicative + imprimé de demande de mise en disponibilité et de réintégration
Annexe 3 : note explicative + imprimé de demande de congé parental ou de réintégration

La présente note a pour objet de vous informer du calendrier et des procédures administratives des demandes d'exercice à temps partiel, de disponibilité et de congé parental auxquels les personnels enseignants des 1er et 2nd degrés publics, d'éducation et psychologues ainsi que les personnels non enseignants de l'Education nationale, peuvent prétendre au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Vous trouverez en annexes le rappel des dispositions réglementaires et les imprimés à utiliser selon la catégorie de personnels concernés.

B.P. 20673, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – Rue Tuterai Tane, (route de l'hippodrome) - Pirae
Tél. : (689) 40 47 05 00 - Fax. : (689) 40 42 40 39 - Email : courrier@education.pf - http://www.education.pf

CALENDRIER DE TRANSMISSION DES DEMANDES

Pour une 1ère demande de disponibilité : les personnels transmettent leur demande au titre de l'année 2024-2025 par voie hiérarchique, **pour le vendredi 1er mars 2024, délai de rigueur.**

Les demandes de réintégration après disponibilité ou de reprise devront également parvenir **au plus tard le vendredi 1er mars 2024, délai de rigueur**.

Dans le cas d'une réintégration à la rentrée scolaire d'août 2024, il est impératif de participer aux opérations du mouvement 2024.

Les demandes de renouvellement devront parvenir **au moins 3 mois** avant l'expiration de la période en cours.

Les documents à caractère médical seront transmis par courrier, conjointement, au secrétariat du Bureau de la santé au travail (BST), sous pli confidentiel mentionnant le nom de l'agent et le libellé "A l'attention du service de la médecine de prévention".

Je vous prie de bien vouloir assurer une large diffusion de la présente note et vous remercie de votre collaboration. Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

- BRH1 : pour les personnels enseignants relevant du 1er degré (brh1@education.pf) ;
- BRH2 : pour les personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale relevant du 2nd degré (brh2@education.pf) ;
- BRH4 : pour les personnels non enseignants (administratifs, techniques, socio-médicaux) relevant du 2nd degré ou en fonction à la DGEE (brh4@education.pf).

Pour le Ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation,
Pour le Directeur général de l'éducation
et des enseignements et par délégation,
le Secrétaire général

Heiva DEGAGE

Éric TOURNIER

Copies :

MEE 1
DGEE 1
VR 1